

Grand format.



Le Carré Amiot, c'est
11 290 m²
d'espaces publics à
transformer

Acte III de la métamorphose du Carré Amiot : les espaces publics autour de l'ex-collège se redessinent. Après la concertation, les Burgiens pourront découvrir, jeudi 9 mars lors de la réunion publique organisée à la salle des fêtes, les esquisses de leur futur centre-ville.

La reconquête du Carré Amiot se poursuit. Après le réaménagement de la gare de bus et celui des rues Gabriel Vicaire et René Cassin, un nouveau chapitre s'ouvre. Celui de la transformation des espaces publics autour de l'ancien collège Amiot qui amènera un supplément de verdure en cœur de ville. Découvrez les grands principes d'aménagement imaginés suite à la e-consultation et qui seront discutés le 9 mars avec les habitants.

Urbanisme

AMIOT SE MET AU VERT

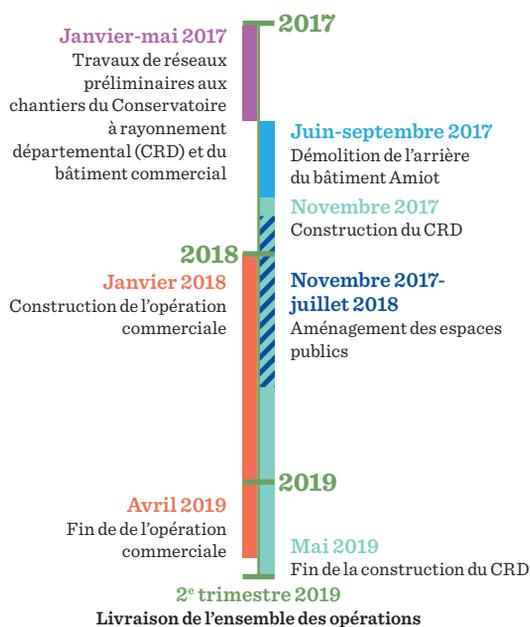
Déjà, les travaux vont bon train le long de la rue du 19 Mars 1962 et autour du bâtiment Amiot. L'acte III des aménagements du Carré Amiot est lancé : il concerne tous les espaces publics autour du futur Conservatoire à rayonnement départemental et du bâtiment commercial qui viendra compléter le projet. « L'e-consultation des Bourgiens au printemps dernier a montré leur fort attachement au Carré Amiot et leur souhait de gagner de la verdure en cœur de ville. Ils ont été nombreux à réclamer une ambiance à dominante végétale, des espaces de détente pour lire, jouer, déjeuner, écouter de la musique, des circulations piétonnes facilitées et un maintien du stationnement », explique le maire, Jean-François Debat.

> **Réunion publique de présentation des aménagements des espaces publics du Carré Amiot : jeudi 9 mars à 18 h 30 à la salle des fêtes de Bourg.**

Retrouver l'ensemble du projet du Carré Amiot sur www.bourgenbresse.fr



SERGE BUATHIER





HORS CHAMPS

94 places de stationnement aménagées place Bernard et au chevet de Notre-Dame (contre 107 actuellement)

49 arbres sur les espaces publics et de nombreuses autres plantations

+ 2 200 m² de bâtiment pour le futur Conservatoire à rayonnement départemental

4 000 m² d'espaces commerciaux

❶ UN MAIL DE VERDURE

Réservée aux modes de déplacements doux (piétons et cyclistes), la rue du 19 Mars 1962 sera réaménagée et dotée d'espaces aux ambiances variées. Un mail arboré, un square et une allée ombragée seront créés sur toute la longueur de la rue, rythmé par des allées en béton bouchardé et en dallage calcaire. Au centre de ce mail, un double alignement d'arbres pourrait être planté. La nuit, un éclairage au design épuré et économe en énergie animera l'espace. Un square ouvert, à la végétation colorée, sera équipé de jeux et de mobilier.

Devant le bâtiment commercial, un parvis verra le jour. Le long du nouveau conservatoire, une allée ombragée se déploiera, offrant une ambiance végétale plus confidentielle et des jeux d'eau. La nuit, les assises seront éclairées de l'intérieur renforçant l'intimité du lieu.

❷ AUTOUR DE LA FONTAINE

La place Bernard conservera une configuration assez similaire à celle que nous connaissons. L'historique fontaine Napoléon III et les arbres qui l'entourent seront en partie conservés. Pour mettre en valeur cet élément fort du patrimoine et pour accentuer le mouvement de l'eau, une lumière variant du blanc froid au bleu pâle fonctionnera à la nuit tombée. Des fauteuils et des chaises viendront animer cette esplanade engazonnée.

Une promenade piétonne accessible et sécurisée sera créée le long des bâtiments. Les accès et les stationnements riverains au nord de la place seront préservés.

Face à l'hôtel et au restaurant, la terrasse sera valorisée et 39 places de stationnement seront tracées et agrémentées d'arbres fleuris. Au final, la place Bernard comptera 51 places. Entre cette zone de stationnement et la fontaine, de longs massifs formeront un écran végétal.

❸ DU CÔTÉ DE NOTRE-DAME

Le chevet de Notre-Dame sera dégagé et minéralisé pour valoriser l'architecture de la co-cathédrale. Séparé du cours de Verdun par des écrans végétaux, le parking sera repensé, tout en conservant les arbres existants. Deux places seront gagnées, portant leur nombre à 43. Des liaisons piétonnes seront aménagées et une consigne vélo installée. Rue Bernard, le trottoir sera élargi.

❹ UN COURS DE VERDUN MAJESTUEUX

Le cours de Verdun renforcera sa perspective historique, il sera repensé en harmonie avec l'architecture du futur Conservatoire à rayonnement départemental. Le parvis du conservatoire sera revêtu d'un dallage. Il pourra accueillir les étals du marché et les spectateurs



Vue depuis le cours de Verdun

lors d'événements organisés au conservatoire. Des liaisons piétonnes quadrilleront le cours de Verdun, qui sera habillé de grands rectangles de pelouses agrémentés d'arbres et bordés d'une rigole d'eau.

Du côté de la Maison de la justice et du droit, une promenade longée de plantations en estrade avec des assises invitera à la détente. Cet aménagement s'achèvera, face à la fontaine Bernard, par une esplanade ouverte à tous les usages.

5 UN TRAIT D'UNION PIÉTON

Une voie piétonne sera créée pour relier les rues René Cassin et du 19 Mars 1962 : elle passera entre le Conservatoire à rayonnement départemental et le bâtiment commercial qui accueillera une dizaine d'enseignes. Cette voie sera bordée, côté conservatoire, d'espaces plantés et de bancs. En cohérence avec la rue Cassin, elle sera revêtue de calcaire clair incrusté de béton bouchardé.

« Ce secteur a vocation à devenir le trait d'union entre le Champ de Foire et le centre-ville. »

Interview



OLIVIER POËTTE
ET NATHALIE
RADOJKOVIC

ARCHITECTE ET
PAYSAGISTE DE L'AGENCE
HORS-CHAMPS

Quelle est l'ambition de l'aménagement des espaces publics du Carré Amiot ?

Ce projet profite d'une conjonction d'opportunités : fermeture du collège Amiot depuis 2008, relocalisations du conservatoire de musique et de la gare des bus. L'objectif est de revitaliser le commerce de centre-ville, les sites et les rues historiques en se dotant d'une place centrale, à l'identité forte, qui valorise le patrimoine et la longue perspective du cours de Verdun.

Ce projet redonne de l'espace aux piétons et aux cyclistes

tout en restant accessible aux automobiles et en préservant les places de stationnement de courte durée à proximité des commerces. Il facilite les liaisons entre le Champ de Foire et le cœur de ville, apporte de la verdure dans ce secteur, offre des usages variés (marché, lieux de détente, animations, concerts...).

Quels sont les partis pris architecturaux ?

Recomposée, la place Bernard gagne en espaces verts et voit sa fontaine et ses façades fin XIX^e valorisées. Le cours de

Verdun redevient une place de centre-ville dédiée aux piétons et aux animations. Végétalisée et traversée d'un petit canal, cette nouvelle agora dialogue avec la fontaine Bernard. Au chevet de l'église Notre-Dame, le parking existant est requalifié. La rue du 19 Mars 1962 est transformée en mail piéton très arboré, composé de plusieurs espaces : parvis commercial, square et allées ombragées. Enfin, une nouvelle rue piétonne est créée entre le conservatoire et le bâtiment commercial.